



RASSEMBLEMENT LE VENDREDI 10 FEVRIER A 12H CONTRE LA CRIMINALISATION DE L'ACTION REVENDICATIVE !

Le 7 juin dernier, des artistes et des techniciens du spectacle, des chômeurs et des étudiants ont occupé pacifiquement le Medef, suite à l'AG commune CGT Spectacle et CIP Île-de-France. Ils revendiquaient l'application de l'accord du 28 avril 2016 sur l'assurance chômage des intermittents du spectacle et étaient mobilisés contre l'adoption de la loi Travail.

Lors de cette occupation pacifique, un responsable du Medef a asséné un coup violent à l'encontre d'un des militants, Loïc. Pourtant victime de cette agression, notre camarade a été placé 48h en garde à vue à partir du 7 juin. Après plusieurs renvois, il devrait être jugé le 11 septembre 2017.

Cinq mois après cette occupation, ce sont cette fois six autres participants qui ont été convoqués par la police pour être « auditionnés ». Immédiatement à leur arrivée au commissariat du 19^{ème}, ces manifestants ont été immédiatement placés en garde à vue et déférés au parquet alors qu'ils s'étaient présentés spontanément. Après une nuit au dépôt, totalement injustifiée, ils ont finalement été libérés. Ces militants sont convoqués, pour jugement, le vendredi 10 février 2017 au Palais de Justice de Paris.

Comme pour Loïc et tous les acteurs du mouvement social poursuivis, la riposte doit être solidaire et massive : nous ne laisserons pas le gouvernement et le patronat instrumentaliser la justice !

C'est pourquoi, la Fédération Cgt du spectacle appelle à un rassemblement le vendredi 10 février prochain à partir de 12H Place Lépine (Paris 01) devant le Palais de Justice de Paris (M° Cité) pour soutenir nos camarades et dénoncer la répression qui vise à briser le mouvement social.

Paris, le 07/02/2017.

Fédération Nationale des Syndicats du Spectacle, du Cinéma, de l'Audiovisuel et de l'Action Culturelle Cgt
14-16, rue des Lilas 75019 PARIS - 01 48 03 87 60 - www.fnsac-cgt.com - cgtspectacle@fnsac-cgt.com